

CONDITION GENERALE D'INSCRIPTION

DATE DE SEJOURS

Le séjour se déroulera du lundi 02 au vendredi 06 mai, à Orthez (Pyrénées-Atlantique).

Pour le départ et le retour, les rendez-vous familles sont fixés comme suit :

- Le 02 mai, place sauvegrain à Toulouse à partir de 8h00
- Le 06 mai, place sauvegrain à Toulouse, aux alentours de 18h00

COMMENT S'INSCRIRE, COMMENT REGLER ?

L'inscription dans un séjour est soumise à l'adhésion à l'association et au paiement de la cotisation de 10 € annuelle par famille.

Vous pouvez inscrire votre enfant après avoir rempli et renvoyé la fiche d'inscription téléchargeable sur notre site, par courrier, accompagnées du règlement à :

ASSQOT - 20 chemin de Rocamadour - 31100 Toulouse

Le règlement peut être fait, par chèque :

- Soit la totalité en une seule fois,
- Soit en 2 à 6 fois sans frais (vous faites plusieurs chèques qui seront encaissés chaque mois).

NB : nous acceptons les chèques bancaires ou postaux (uniquement si le compte bancaire est ouvert en France) et les mandats espèces.

Il est aussi possible de poser d'abord une option par téléphone. L'inscription devra alors impérativement être confirmée 3 semaines avant le séjour par votre règlement et le renvoi des fiches d'inscriptions. Passé ce délai, votre option est automatiquement annulée.

Pour les séjours comportant un trajet au départ de Bordeaux, Narbonne ou Paris, la réservation doit être faite au plus tard 1 mois avant le séjour.

Nous indiquons dans nos brochures les tarifs du séjour, du transport, et des éventuelles options.



CONDITIONS D'ANNULATIONS

En cas d'annulation de votre réservation

- en dessous de 21 jours
- en dessous d'1 mois pour les trajets en train

précédent le séjour, nous pourrions vous facturer les prestations tiers qui nous seraient imputées par nos prestataires.

REPAS ET HEBERGEMENT

Tous les séjours incluent la pension complète.

Dans le cas de prescriptions alimentaires médicales (allergies, intolérances...), ou de régime particulier (hallal casher, sans viande), nous vous invitons à nous les signaler dès l'inscription. Nous aurons alors la possibilité de vous indiquer s'il est possible d'accueillir le participant conformément à ces prescriptions (en fonction de la destination, du centre d'accueil, de l'autonomie du jeune, des prestations sur place ...).

FOURNIS OU A FOURNIR

Pour le séjour nature, les équipements spécifiques liés aux activités seront fournis.

Des tenues de sport sont fortement conseillées pour la pratique des activités.

ARGENT DE POCHE

Le prix du séjour inclut toutes les activités. Cependant, les jeunes peuvent amener de l'argent de poche pour acheter des cartes postales, des souvenirs, des bonbons... Nos équipes proposent systématiquement aux jeunes de moins de 12 ans de garder, à leur place, leur argent de poche. La somme de 10 € à 20 €, selon l'âge, nous semble suffisante.

VENIR AVEC UN COPAIN, UNE COPINE ?

Il est tout à fait possible de venir sur un séjour Assqot avec un ou une ami(e) et de partager la même chambre (sauf évidemment sur les centres avec chambres individuelles). Toutefois, sauf cas très particulier, nous tenons à éviter un écart d'âge important entre les jeunes d'une même chambre. Notez également que la réglementation impose de loger garçons et filles dans des chambres distinctes.



ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent ou si le nombre d'inscrits est insuffisant, de modifier ou d'annuler un séjour ou un convoi en train.

UTILISATION DE L'IMAGE

L'Assqot se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors des séjours pour illustrer les brochures et ses documents de présentation, sauf avis contraire du participant, de ses parents ou de son représentant légal.

FRAIS MEDICAUX

En cas de maladie ou accident, l'ASSQOT avance le montant des frais médicaux si nécessaire. A la fin du séjour, ceux-ci sont facturés à la famille qui recevra, après s'être acquitté de la facture, la feuille de maladie correspondante et pourra ainsi demander le remboursement auprès de la caisse d'assurance maladie.

CONDITIONS D'ACCUEIL

L'ASSQOT se réserve le droit d'exclure un participant en cours de séjour, sans remboursement, ni indemnité. Cette décision exceptionnelle est prise dans certains cas graves : attitude incompatible avec la vie en groupe, danger pour les autres participants, etc... (se référer au règlement intérieur sur notre site).

